

5C

Plan
Local
d'Urbanisme
de

BREHAL

REVISION

Vue Saint Martin de Bréhal

DOCUMENT GRAPHIQUE

SARL atelier du CANAL
architectes urbanistes
16 rue du Bourg Nouveau
CS 33105
33031 Bornes Cedex
Tél : 02 99 22 76 00
Fax : 02 99 22 76 01

atelier

CANAL

Arrêté le : 03 février 2022

Approuvé le : 15 déc. 2022

EMISSION ORIGINALE

MODIFICATIONS

Date

Date : Décembre 2022

Echelle : 1/2500°

Légende :

Limites de secteur

Espaces Boisés Classés

Haies et arbres isolés à préserver (cf. article 8 des dispositions générales du règlement littéral)

Emplacements réservés

Zones inondables (cf. article 10 des dispositions générales du règlement littéral)

Report de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau (cf. article 5 des dispositions générales du règlement littéral)

Limite de l'espace concerné par l'application des articles L.121-16 et L.121-17 du CU (bande des 100 m à partir de la limite haute du rivage)

Tracé de la délimitation des espaces proches du rivage (article L. 121-13 du CU)

Marges de recul le long des voies à grande circulation (cf. article 7 des dispositions générales du règlement littéral)

Secteur affecté par le bruit d'une infrastructure terrestre (cf. article 11 des dispositions générales du règlement)

Identification du bâti pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A et N (cf annexe 5G)

Application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L. 151-15 du CU

Secteur concerné par le risque de submersion marine (cf cartographie 5E)

SAINT
MARTIN DE
BREHAL